

ACTION

Pour lutter contre l'étouffement des communes, L'Association des Maires et Présidents de Communautés de France a décidé de mener une journée nationale d'action le samedi 19 septembre 2015.

En AVEYRON, cette mobilisation prendra la forme d'une Assemblée Générale Extraordinaire où nous souhaitons réunir le plus grand nombre d'élus !

Maires, Adjoints, Conseillers municipaux et Conseillers Départementaux rassemblons-nous pour faire bloc, car tout semble être mis en œuvre pour étouffer financièrement nos communes !

Alors, quelles que soient les couleurs et sensibilités politique de chacun, le temps est venu de nous unir pour maintenir l'investissement public et l'activité économique de notre département, pour défendre les services publics locaux de proximité, et préserver l'identité de nos communes !

Dans un monde en pleine mutation, les élus sont conscients de l'évolution nécessaire de leurs collectivités, mais pas à n'importe quel prix !

**Nous, élus de la république,
respectueux de la charge que nous ont confié les citoyens
de nos communes et communautés de communes
ne contestons pas notre participation
à l'effort de réduction des déficits publics, loin s'en faut,
mais nous ne voulons pas être le principal contributeur de cet effort !**



**Munissez-vous de vos écharpes tricolores
et venez tous samedi 19 septembre à 10h00
à la salle des fêtes d'Onet le Château**



Document à destination des élus

Assemblée Générale Extraordinaire *contre la baisse des dotations et pour la défense des services publics*

Samedi 19 septembre 2015
10h00 à 12h00

Salle des fêtes d'Onet le Château



La collectivité la plus proche des citoyens

CONSTAT

Depuis les années 1980, la décentralisation est en marche et le transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités locales s'accroît de plus en plus. Ces nouvelles charges sont d'autant plus sensibles depuis le début de la crise économique.

Le problème de ces vagues successives de transferts est que, l'Etat, quelle que soit la tendance, en transférant des compétences, ne donne pas nécessairement, et de moins en moins, les moyens financiers correspondants.

Quelle est la situation actuelle ?

En plus de la crise économique, on assiste depuis de nombreuses années, à un endettement public considérable.

Pour réduire son endettement, l'Etat a donc décidé de réaliser des coupes importantes dans son budget et cela passe notamment par des **baisses drastiques de dotations** aux communes et intercommunalités. Ainsi le plan de réduction des dotations de l'Etat prévoit une baisse de 15,7 milliards d'euros entre 2014 et 2017. Or, ces 2 échelons, les plus proches des citoyens, sont les premiers créateurs de services publics de proximité ; **Les collectivités locales, qui réalisent 63 % des investissements publics locaux**, sont les premiers investisseurs et donc soutiennent plus que quiconque l'emploi et l'économie locale.

Alors que le bloc communal ne porte que 4% de la dette publique nationale, les communes et communautés doivent supporter plus de 56% des baisses des dotations.

Pourtant, les collectivités locales ne sont pas responsables de l'endettement de la France car elles sont soumises à la « règle d'or » qui les oblige à voter un budget équilibré, c'est-à-dire sans déficit, et ce, tous les ans !

Il y a donc d'une part un contexte difficile de crise ressenti par tous les citoyens, auquel s'ajoute un ensemble de normes et de décisions prises par l'Etat, qui s'imposent, une fois de plus, aux collectivités :

- ▶ nouvelles normes : mise en accessibilité de bâtiments anciens, instruction des permis de construire ...
- ▶ nouvelles politiques publiques : réforme des rythmes scolaires, réalisation des passeports biométriques ...
- ▶ augmentation des dépenses de personnel ...

Tout ceci constitue de nombreuses charges que les communes et communautés ne sont plus en mesure d'assumer dans les mêmes conditions. Or, l'effet va nécessairement se faire sentir sur les services à la population, **ce qui est inacceptable pour les élus que nous sommes !**

Halte aux idées reçues !

- ▶ La plupart des élus locaux sont bénévoles !
- ▶ 70 % des agents territoriaux sont rémunérés à moins de 1,2 fois le SMIC
- ▶ L'augmentation du nombre d'agents dans les collectivités est essentiellement due au transfert de charges imposées par l'Etat

EFFETS

L'affaiblissement des communes et communautés de communes aura donc nécessairement des répercussions dramatiques sur le quotidien et la qualité de vie des citoyens :

- baisse de l'investissement public local, pourtant levier de la croissance économique (notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics),
- hausse de la fiscalité,
- baisse, voire suppression, des subventions aux associations,
- fermeture de centres de loisirs ou de crèches,
- fermeture de l'accueil en mairie certains jours par semaine (non remplacement des congés et absences)
- augmentation des tarifs de cantine et de garderie ou suppression du service